

Bon No: 004416015		1ere Gachée: 09:31 (1)		Date: 03/11/2025		reap291025161730		Zone: TRANSPORT TOI		
		Quantité: 7.50 m3		référence commande(2): 03 83 80 86 60						
client: 410583		EST OUVRAGES				RUE PIERRE ADT 54700				
chantier: 058307						RUE EMILE DRUART 51100 Reims				
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART	RETOUR	ATTENTE	température: vitesse du vent: validité:			
convenue réelle		debut fin		chantier	centrale					
09:30						00:00				
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
NJB303A300		BPS				XF1		CL 0,40	S3	20
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)		
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N						0		C30/37		
appellation commerciale C30/37 XF1 S3 Dm20 CEM2 300										
Propriétés particulières spécifiées										
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE		
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE					PRE 5480/4700			NOM: signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:										
signature:										

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1